



## Compte rendu EFA-CGC de la rencontre avec Mme la Députée Anne-Laure CATTELOT

Mme la Députée Anne-Laure CATTELOT a été chargée en novembre dernier par le Président de la République d'une mission dont l'objectif est de formuler des propositions pour les forêts françaises publiques et privées.

EFA-CGC a, dans le cadre de cette mission, eu une rencontre avec Mme la Députée Anne-Laure CATTELOT.

### **Pourquoi EFA-CGC n'a-t-il pas participé à la rencontre commune entre d'autres OS de l'ONF et la députée ?**

Entre EFA-CGC et les organisations syndicales concernées il n'a pas été possible de dégager un message commun.

- Pour EFA-CGC, remettre en cause la coexistence de fonctionnaires et de salariés, pour les personnels de l'ONF hors ouvriers ne semble ni crédible ni souhaitable. **C'est une réalité depuis 25 ans concernant certains métiers** comme l'informatique, le juridique etc. Les questions qui doivent se poser sont les liens entre les métiers, les statuts, et les parcours professionnels.
- Un autre point de divergence concerne l'approche du projet de filialisation des activités concurrentielles. EFA-CGC considère qu'il faut étudier ses conséquences possibles et non la rejeter par principe car ce n'est qu'en étudiant et en discutant de ses inconvénients lors des groupes de travail, après la mise en place du déconfinement total, qu'il sera possible de convaincre afin d'opter pour la solution la plus pertinente.

Par ailleurs, EFA-CGC dispose d'une vision transversale de la forêt française, grâce à notre présence au Ministère chargé de la Forêt, au CNPF comme à l'ONF. Cela fait que la teneur de nos messages repose sur une analyse générale de la situation en vue d'une politique forestière qui aborde l'ensemble de la superficie forestière. Au même titre que les crises sanitaires forestières en lien avec les évolutions climatiques, la réponse doit être globale et cohérente.

## Les messages portés auprès de Madame la Députée :

- **La situation sanitaire actuelle de la Forêt française** de métropole et d'Outre-Mer, suite aux changements climatiques et à un accroissement des attaques de pathogènes, **est particulièrement préoccupante.**
- La situation sanitaire de la Forêt française de métropole est similaire à celle constatée dans les forêts de l'Europe géographique. Sur ce point EFA-CGC a fait part des informations en sa possession sur **la situation sanitaire des forêts européennes**, grâce à la présence active d'EFA-CGC dans l'**Union Européenne des Forestiers\*** (UEF), dont un membre d'EFA-CGC est premier Vice-Président.
- Face à ce défi **il faut des engagements politiques forts** et sans doute une adaptation du Plan National Forêt Bois qui ne semble plus en adéquation avec les impacts sur la Forêt des évolutions du climat.
- Si la production de matériaux bois est le résultat de la gestion durable des forêts, **l'apport de la Forêt au bon fonctionnement de notre société n'est pas suffisamment pris en compte :**
  - Pour la réduction des risques naturels que ce soit en montagne, à proximité des cours d'eau, la protection du trait de côte et le maintien des dunes littoral. Si le couvert forestier venait à disparaître ce serait la reprise de phénomènes érosifs majeurs avec des conséquences sur les populations et les activités économiques.
  - Pour la capacité de la Forêt à, notamment, filtrer les poussières (50 tonnes/ha/an) à assurer la bonne qualité des eaux (1000 m<sup>3</sup> d'eau potable/ha/an) et à stocker du CO<sub>2</sub> (Plus de 300 tonnes/ha).
  - Pour son rôle de réservoir de biodiversité.
- Si le changement climatique va fondamentalement modifier la nature des essences forestières qui constitue la Forêt, mais aussi sa structure, cela va également impacter les produits qui en seront issus. Par conséquent il y aura **un impact sur la filière bois de première transformation** qui va devoir effectuer de lourds investissements alors que son taux de rentabilité est très faible.
- Pour assurer le portage d'une Politique forestière dont les enjeux dépassent le cadre classique des missions des Ministères actuels il faut **la mise en place d'un Ministère délégué** ou d'un Secrétariat d'Etat de la Forêt.
- Pour mettre en œuvre cette Politique forestière il faut **consolider les missions des opérateurs forestiers nationaux** que sont notamment le CNPF/CRPF, l'ONF, l'IFN/IGN et les services forestiers de l'Etat et des établissements de recherche. Il faut également redynamiser toutes les formations forestières, de l'ouvrier à l'ingénieur. Il faut avoir conscience qu'avec les incertitudes actuelles qui pèsent sur l'avenir de la Forêt, tant écologiques qu'économiques, la seule certitude est que notre Société aura besoin de forestiers bien formés, motivés et

reconnus pour affronter et relever les défis qui attendent les Forêts françaises de métropole et d'Outre-Mer.

- Enfin, les compétences avérées des Forestiers français ont été et sont toujours unanimement reconnues au niveau européen et mondial. **C'est pourquoi la France doit conserver le rang qui lui revient dans la foresterie internationale** en démontrant sa capacité technique pour adapter les Forêts françaises de métropole et d'Outre-Mer au changement climatique.

**Madame la Députée a pris bonne note de tous ces éléments et elle a sollicité EFA-CGC pour avoir un entretien avec le Président de l'Union Européenne des Forestiers.**

EFA-CGC lui a également remis les derniers documents produits : [\*Contribution d'EFA-CGC pour la forêt du XXIème siècle\*](#) (2020), nos [\*Propositions pour l'avenir de la gestion des forêts publiques\*](#) (2018) et le dernier [\*compte rendu du Governing Council Meeting de l'Union Européenne des Forestiers\*](#) de juin 2019 (ces documents sont disponibles sur [www.efa-cgc.net](http://www.efa-cgc.net))

**EFA-CGC a conclu son entretien auprès de Mme la Députée, en lui indiquant qu'il y avait urgence à mettre en œuvre une stratégie et une politique nationale pour adapter le couvert forestier français de métropole et d'Outre-Mer. Parce qu'à l'échelle de nos forêts 2050 c'est demain.**

**Des évolutions seront peut-être et même probablement nécessaires, aussi il nous apparaît réducteur et peu crédible de demander à l'Etat à la fois un maintien à l'identique des missions, des établissements et une augmentation des crédits publics de la gestion forestière, sans que ceux-ci soient financés.**

**EFA-CGC considère que c'est la stratégie forestière globale nationale qui permettra aux opérateurs (quels qu'ils soient) de justifier auprès de l'Etat des moyens indispensables à l'exercice de leurs missions.**

EFA-CGC, le 5 mai 2020

*\*l'UEF ([www.european-foresters.eu](http://www.european-foresters.eu)) est une structure fondée en 1958 par les prédécesseurs d'EFA-CGC et le syndicat des Forestiers Allemands. Ce sont désormais près de 20 pays de l'Europe géographique qui contribuent à cette union. La compétence technique de l'UEF est reconnue par la Commission Européenne et l'UEF participe à tous les travaux préparatoires et de réflexions sur la définition de la stratégie et de la politique forestière de l'Union Européenne. EFA-CGC, via l'UEF, contribue donc à ces travaux et notamment à la préparation des résolutions qui doivent aboutir au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 à la signature, par les Ministres chargés des forêts européens, des engagements pour la protection des forêts dans l'Union européenne, lors de la Conférence européenne sur la protection des forêts en Europe à Bratislava en Slovaquie. Le XXème congrès de l'UEF se tiendra en France à Chartres (28) du 9 au 13 juin 2021.*

**Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**  
EFA-CGC - 4 rue André Vitu - BP 21078  
88051 EPINAL CEDEX 9  
Courriel : [permanence@efa-cgc.com](mailto:permanence@efa-cgc.com)